

COMMUNIQUE DE PRESSE N°17/2019

Rabat, le 17/07/2019

ONSSA : Bilan du contrôle sanitaire des produits alimentaires durant le 2^{ème} trimestre 2019

Les contrôles des produits alimentaires effectués par les services de l'ONSSA au cours du 2^{ème} trimestre de l'année 2019 ont concerné **3.713.621** de tonnes de divers produits, répartis comme suit :

✚ Au niveau du marché local :

Les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **27.388** visites de contrôle sur le terrain dont **13.355** en commissions provinciales et préfectorales. Les investigations au niveau du marché local ont abouti :

- au contrôle de **387.193** tonnes de produits alimentaires ;
- à la saisie et à la destruction de **972** tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation ;
- à la transmission au parquet de **609** dossiers pour jugement.

✚ A l'importation :

- **2.690.927** de tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées. A l'issue de ces contrôles : **12.797** certificats d'admission ont été délivrés et **1.155** tonnes de produits ont été refoulées pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

✚ A l'exportation :

- **635.501** tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées et ont abouti à la délivrance de **30.868** certificats sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions et de son programme préventif, conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- ✓ Délivré au cours de ce trimestre **331** agréments et autorisations sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires ;
- ✓ Réalisé **839** visites de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires ;
- ✓ Effectué **842** visites d'inspections lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;

- ✓ Procédé à la suspension de l'agrément ou autorisation sanitaire de **4** établissements ;
- ✓ Procédé au retrait de l'agrément ou autorisation sanitaire à **34** établissements.
- ✓ délivré **34** attestations ATP pour le transport international et **2780** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication : Tél: +212537676554 / +212673997838

Email : communication@onssa.gov.ma www.onssa.gov.ma

<https://www.youtube.com/user/onssacom>

<https://www.facebook.com/onssamaroc>